



Déclaration de démarchage

Conformément à l'arrêté municipal n°22 du 9 mai 2025

, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire
à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale	COURTIER EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE		
Numéro SIREN	50106935500045		
Adresse :	N°	5 Rue	Boude de la Bergerie
	Ville	STO ST-SUEN-CES-NETZ	
Nom	CHONPRET		Prénom
Date de naissance	22/07/76		Lieu de naissance
Téléphone Portable :	0789712955		et/ou

Démarchage

Objet du démarchage	Ventes de contrats d'énergie ENGIE		
Période :	Du	02/01	au 31/01/26 inclus

Démarcheurs

Nom et prénom	LAVAL	Numéro de téléphone	Alexandre
N° immatriculation du véhicule	GN-324-KT	Secteur	centre-ville
Nom et prénom	MENTREL	Numéro de téléphone	Valentino
N° immatriculation du véhicule	11	Secteur	- 11

Nom et prénom	BURGUIN	Numéro de téléphone	Noah
N° immatriculation du véhicule	11	Secteur	11

Nom et prénom	SOUFI	Numéro de téléphone	Walid
N° immatriculation du véhicule	11	Secteur	11

Observations
Le 18/12/25 Po
GROUPE E29 Agence Saint-Dizier 2 place Anatole France - 52100 SAINT-DIZIER Tél. 03 25 06 92 32 Fax 03 25 06 92 33 Siret 501 069 155 0025 APE 4618 Z TVA: Intra. FR 47 501 069 355

Réervé Mairie de Bourogne

Date : 19/12/2025
Cachet et signature
Le Maire,
Baptiste GUARDA



Document à retourner à la mairie de Bourgne au 5 rue des Ecoles ou par mail mairie@bourgne.fr

